## DISTILLERIES MAZET, Saïgon

### Antoine Adrien MAZET (1843-1908)

Marié à Anne Marie Thérèse Sautel, dont :

— Jean Philippe Adrien (Montélimar, 28 septembre 1869-Marseille, 23 juillet 1916), marié à Anna Lina Hollinger. Dont :Germaine, Simone (M<sup>me</sup> Bertrand Mothe : ci-dessous), Paul Fernand Adrien (Marseille, 2 janvier 1900) : radio télégraphiste.

Veuf, remarié à Maria Anne Alice (ou Eulalie ?) Martin (1849-1929), dont :

- Émilien-Adrien-Marie (Bouc, Gardanne, Bouches-du-Rhône, 15 avril 1875), marié à Aix-en-Provence, le 5 août 1905, avec Élise Gautier ;
- Édouard (Marseille, 25 janvier 1877-Marseille, 14 mars 1934), marié à une Dlle Favre, dont : Madeleine. Comptable, administrateur des Distilleries Mazet d'Indochine ;
- *Jean* Marie (Marseille, 6 juin 1880), marié à une fille Michelin-Salomon, d'origine franco-italienne ;
  - et Fernande (1885-1908).

1893 : Adrien (1869-1916), engagé pour cinq ans le 2 mai 1888, séjourne à Saïgon, Hôtel du Louvre, le 15 oct. 1893.

1894 : arrivée d'Émilien Mazet à Saïgon.

SAIGON Assassinat du patron de l'Hôtel du Grand-Balcon (L'Avenir du Tonkin, 17 septembre 1897)

Cependant, le bruit de la détonation avait attiré l'attention de M. Mazet, négociant distillateur, dont les bureaux et magasins sont en face du Grand-Balcon. Il vit au bout de la rue l'assassin courir et, sans s'attarder, il pénétra dans l'hôtel où il trouva M. Blanc étendu sur ses chaises, un jet de sang à la tête. Le crime était évident. Mais M. Mazet courut au plus pressé. Il alla quérir M. le docteur Marestang, dont le cabinet se trouve rue Catinat.

En passant devant le Grand-Hôtel, M. Mazet entendit un nouveau coup de feu : c'était Michel qui venait de se rendre justice.

### (L'Avenir du Tonkin, 13 novembre 1897)

De Saïgon : M. Émilien Mazet.

### Saïgon Distilleries (Annuaire général de l'Indochine française, 1901, II-717)

Lays, rue d'Ormay. A[drien] et E[milien] Mazet, rue Nationale. Dabène, rue d'Ormay.

### SAÏGON Chambre de commerce (L'Avenir du Tonkin, 7 mars 1902)

En ce qui concerne l'élection pour le remplacement de M. Rolland, membre démissionnaire, les résultats ont été les suivants :

MM. [Adrien] Mazet 54 voix Hugand 1 Faure 1 Combes 1 Blanc 3

M. Mazet a été déclaré élu. [Prend les fonctions de trésorier.]

UN " JOURNAL " BIEN INFORMÉ (L'Avenir du Tonkin, 17 juillet 1905)

il existe en Cochinchine deux distilleries principales ; celle de M. Fontaine à Cholon, celle de M. Mazet à Saïgon. L'alcool s'y vend 50 cents le litre et au dessus.

Or, lorsqu'il s'agit d'étendre à la Cochinchine le régime fiscal sur les alcools, l'administration des douanes, voulant éviter précisément qu'une partie des grains réalisés s'en fut dans la poche d'un concessionnaire, comme cela se passe au Tonkin, proposa d'être elle-même fabricante et débitante.

D'après ce projet, les distillateurs cochinchinois s'engageaient à vendre aux Douanes et Régies l'alcool par eux produit à un prix fixé au prorata du prix de la matière première, c'est-à-dire du riz. L'administration ne pouvant encore être fabricante devenait débitante et récupérait la majeure partie du gain encaissé tout en abaissant les prix de vente.

.....

### Saïgon Distilleries diverses (Annuaire général de l'Indochine française, 1908, 248, 352)

Distilleries diverses. — Il y a, à Saïgon, [outre la SFDIC] trois autres distilleries, qui fabriquent des sirops, des liqueurs et des limonades ; ce sont celles de M. Dabène, de M. David et de M. Mazet.

A[drien] et E[milien] Mazet fils, négociants, 10-18, r. Paul-Blanchy, Saïgon.

AVIS DE DÉCÈS (*Le Petit Marseillais*, 27 octobre 1908)

M<sup>me</sup> veuve Adrien Mazet, née Martin; M. et M<sup>me</sup> Adrien Mazet, née Hollinger; M. et M<sup>me</sup> Émilien Mazet, née Gautier; M. Édouard Mazet; M. et M<sup>me</sup> Jean Mazet, née Michelin Salomon; M. Paul Mazet; M<sup>lles</sup> Germaine et Simone Mazet; MM. René et Jacques Mazet; , MM. Léon et Émile Bompard; M<sup>lles</sup> Marie et Marguerite Bompard; M<sup>me</sup> veuve Jacques Martin et ses enfants; M. Émilien Amic; M. et M<sup>me</sup> Joseph Burnier; M. et M<sup>me</sup> Jean-Baptiste Ricard et leurs enfants; M. et M<sup>me</sup> Hubac et leurs enfants; M<sup>me</sup> veuve Émilien Pélissier; les familles Hollinger, Gautier, Julien, Michelin, Salomon, Sautel, Beynet, Besson, Violet. Petit, Martial ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Adrien-Antoine MAZET,

leur époux, père, grand-père.oncle, beau frère, cousin et allié, décédé le 25 octobre, à l'âge de 65 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 9 heures 30, rue Saint-Savournin, 13. — On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes. — On ne reçoit personne.

Les membres de la société les Enfants de la Drôme sont invités à assister aux obsèques de leur regretté camarade

M. MAZET,

membre honoraire, lesquelles auront lieu aujourd'hui mardi, à 9 heures 30, rue Saint-Savournin, 13.

Distillateurs, liquoristes
Fabricants de limonades et sodas
Importateurs de bières
Tabacs et cigarettes
Vins en gros et demi-gros

(Annuaire général de l'Indochine française, 1910, 572, 576, 578, 580, 581)

Mazet et Cie, 10-12, r. Paul-Blanchy, Saïgon.

Saïgon Importateurs-exportateurs (Annuaire général de l'Indochine française, 1915) A[drien] et E[milien] Mazet, 10-18, r. Paul-Blanchy, Saïgon. Bureau d'achat à Marseille, r. de la Liberté, 13

Distillateurs, liquoristes Mazet frères, 10-12, r. Paul-Blanchy, Saïgon.

CHOLON
DISTILLERIE DE CHO-QUAN
(Annuaire général de l'Indochine française, 1915, 159)

MM. MAZET, directeur ; LÈ-VAN-TIÈT (Paul), mécanicien.

AVIS DE DÉCÈS (Le Petit Marseillais, 24 janvier 1916)

M<sup>me</sup> veuve Adrien Mazet, née Hollinger; M<sup>lles</sup> Germaine et Simone Mazet; M. Paul Mazet; M<sup>me</sup> veuve Adrien Mazet; M. et M<sup>me</sup> Hollinger; M. et M<sup>me</sup> Émilien Mazet, née Gautier (de Saïgon) et leurs enfants; M. et M<sup>me</sup> Édouard Mazet, née Favre; M. Jean Mazet, sergent fourrier au 269<sup>e</sup> d'infanterie, actuellement sur le front, et M<sup>me</sup> Jean Mazet, née Michelin-Salomon; M. et M<sup>me</sup> Willy Hollinger, née Garem (d'Angers), et leurs enfants; M. et M<sup>me</sup> A. Gaimar, née Hollinger (de Vientiane, Laos), et leurs filles; M. et M<sup>me</sup> Ch. Hollinger, née Chauvin; M. Sautel et ses enfants; les familles Martial, Beynet, Bompard, Amie, Burnier, Pellissier, Ricard, Hubac et Castelle ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Adrien MAZET,

leur époux, père, fils, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin, allié et ami, décédé le 22 janvier courant, à l'âge de 46 ans, muni des sacrements de l'Église, rue Paradis, 307, et les prient d'assister au convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui 24 du courant, à 3 heures du soir. Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes. On ne reçoit pas.

MAZET (A.-E.) Négociants-Distillateurs 10-18, rue Paul-Blanchy — Saigon (Annuaire général de l'Indochine française, 1922, 145)

MM. MAZET (E[milien]); MAZET (J[ean]); BOMPARD (Z.); NOORKHAN (L[ouis]).

Rhums et tafias coloniaux

### (L'Éveil économique de l'Indochine, 27 juillet 1924)

Le contingentement des rhums et tafias des colonies françaises pouvant être importés dans la métropole en exemption de la surtaxe prévue art. 89, loi du 25 juin 1920 attribue 4.900 hl. à l'Indochine. La chambre approuve le projet de répartition de ces 4.900 hl. proposé par l'administration.

Le contingent de la Colonie a été porté au chiffre de 4.900 hectos — soit une augmentation de 3.767 hectos par rapport à l'an passé — pour tenir compte des vœux exprimés par la Commission de contingentement et de la volonté du Parlement de voir réserver leur part légitime aux usines à sucre de création récente, et par suite ne pouvant être comprises dans la répartition en vertu des dispositions du décret du 20 février 1923.

Le supplément de contingentement accordé à l'Indochine devait donc être partagé entre ces nouvelles sucreries conformément aux prescriptions de l'article 3 dudit décret.

Le ministère a proposé la répartition suivante :

- 1) distillateurs: 2.879 hectos (primitivement attribués, puis réduits à 1.133);
- 2) nouvelles sucreries : contingent par tonne sucre égal à quantité moyenne-rhum obtenue de la distillation mélasses correspondant à production une tonne sucre.
- 3) Si production des nouvelles sucreries ne peut absorber 2.021 hectos sur base indiquée attribution du restant aux distillateurs.

L'Administration des douanes a proposé de l'appliquer ainsi :

A. — Usines fabriquant du sucre :

Total 2.021 h.

B. — Usines se livrant exclusivement à la distillation industrielle en 1922

1 ° — Distilleries de l'Indochine 2.207 hl.

2° — Distillerie Mazet frères

Contingent attribué (proportionnellement à la moyenne de fabrication de 1919 à 1922) : 672 hl.

Total 2.879 hl.

Renseignements relatifs aux sucreries cochinchinoises Extrait de la brochure de MM. H. PRÊTRE et M. GUILLAUME sur la Canne à sucre en Cochinchine, Saïgon, Imprimerie du Centre, 1924. (L'Éveil économique de l'Indochine, 14 septembre 1924)

Voici quelques détails sur les entreprises européennes qui se sont intéressées à la question.

1° Distillerie Mazet.

Cet établissement achète aux indigènes du sirop concentré et de la mélasse, afin d'en obtenir du rhum assez apprécié des Annamites qui en sont les principaux consommateurs. Ses deux marques, « Rhum Mana » et « Rhum des plantations du Donaï », sont connues dans toute la Cochinchine.

Cependant, cette entreprise ne s'intéresse qu'incidemment à la canne à sucre, son but principal étant la fabrication des alcools de riz.

### négociants, distillateurs, 10-18, rue Paul Blanchy, Saïgon. MM. MAZET (E[milien]); MAZET (J[ean]); BOMPARD (Z.); NOORKHAN (L[ouis]).

CHOLON
DISTILLERIE DE CHO-QUAN
(Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 1-88)

M. A[drien]	Mazet.
-------------	--------

Comité de l'Indochine 620<sup>e</sup> séance en date du 5 février 1925 Assemblée générale annuelle (*L'Écho annamite*, 8 avril 1925)

Étaient présents : La Maison Mazet Frères (représentée par M. Émilien Mazet ) ;

> COCHINCHINE (L'Avenir du Tonkin, 25 octobre 1926) (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1926)

Sont de retour en Cochinchine : M. Mazet, industriel, qui vient remplacer son frère.

À travers la presse indochinoise Supprimons l'alcool en Indochine (L'Écho annamite, 9 avril 1927)

De la Libre Cochinchine.

.....

Si je parle plus particulièrement des Distilleries de l'Indochine, c'est uniquement à cause de ses accointances avec l'administration et le gouvernement, qui sont fort intéressés à ses affaires ; car il y a également les distilleries Mazet dont les produits sont fabriqués avec de meilleures matières premières et où l'on fait abstraction de certaine écorce de bois. Les Annamites s'en rendent d'ailleurs bien compte. Il y a également quantité de distilleries chinoises, où toutes sortes de résidus et de bois sont employés.

Voici pour l'édification de nos lecteurs, une petite idée de la consommation en alcool de la ville de Cholon :

Le dépositaire des Distilleries de l'Indochine à Cholon reçoit quotidiennement 80 fûts de 250 litres, soit : 20.000 litres et, souvent, ce n'est pas suffisant. Les distilleries Mazet en fournissent à peu près autant, sinon plus, et j'ajoute les produits des distilleries chinoises qui, elles aussi en livrent une grosse quantité. L'on peut donc dire que la seule ville de Cholon consomme près de 30.000.000 de litres annuellement !!!

Voilà ce qu'il faut supprimer à tout prix.

\_\_\_\_\_

Quelques vues de Cholon par H. C. [Cucherousset] (L'Éveil économique de l'Indochine, 15 mai 1927)

[...] Il existe à Cholon, ou plutôt près de Cholon, une autre grande distillerie appartenant à Messieurs Mazet [...].

# 1926-1927. ÉCLATEMENT DE LA VIEILLE MAISON MAZET, ENTRE UNE BRANCHE INDUSTRIELLE, LA SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES MAZET, ET UNE BRANCHE NÉGOCE, LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE MAZET D'INDOCHINE

Aux commandes, les deux frères : Émilien et Jean Mazet

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 1927 (*Le Temps*, 14 avril 1927) (*Le Journal des débats*, 16 avril 1927)

[...] Au cours de cet exercice, la Compagnie générale des colonies, que votre banque a créée il y a quelques années avec le concours des principaux établissements de la place, a été amenée, du fait de l'extension de son champ d'activité, à augmenter son capital. Nous avons accru proportionnellement la participation que nous possédions dans cette société. De concert avec elle, nous avons concouru à la création ... de la Société des distilleries Mazet. [...]

Notre étude financière. Wm. G. HALE ET CO.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1928)

La société domicilie à son siège les sociétés suivantes, à qui elle rend des services spéciaux de contrôle et d'assistance :

Société des Distilleries Mazet d'Indochine, au capital de 600.000 \$. Siège à Saïgon.

### (La Dépêche coloniale, 17 mars 1929)

Est reparti comme suit, pour l'année 1928, le contingent de 5.403 hectolitres d'alcool pur attribué à l'Indochine pour les rhums et tafias coloniaux par décret du 15 avril 1926 (hectolitres) :

Société des sucreries et raffineries de l'Indochine	1.251,50
Société des sucres de Tay-Ninh et rhums de Cantho	754,6
Société des plantations de la Route-Haute	227,35
Société française des distilleries de l'Indochine	2.430,10
Distilleries Mazet	739,45

### Chronique de Saigon Une belle initiative (L'Écho annamite, 16 avril 1929)

Dimanche dernier, sur l'initiative de MM. Nhi et An, anciens élèves de l'École professionnelle de Saïgon, une réunion eut lieu, au siège social de la Société d'enseignement mutuel, sis rue La-Grandière, à l'effet de procéder à la constitution d'une « Association pour l'amélioration professionnelle des anciens élèves de l'Enseignement professionnel de Cochinchine ».

Étaient présents les délégués des écoles professionnelles de mécaniciens asiatiques de Saïgon, de dessins et gravures de Giadinh, etc., qui tous, ont tenu à voir réaliser cette association.

À l'issue de ladite réunion, un comité provisoire a été nommé, avec, comme président, M. Le van Tiêt, le sympathique mécanicien en chef de la Distillerie Mazet, à Choquan (Cholon ).

.....

### Chronique de Cholon Détournement (*L'Écho annamite*, 10 juillet 1929)

Va van Tac, 30 ans, titre d'identité 69433 du Tonkin, caporal coolies à la Distillerie Mazet, demeurant derrière cette usine, et Bui thi Khe, 24 ans, sans profession, demeurant dans une paillote derrière la même usine, ont été arrêtés et déférés au Parquet pour détournement d'un billet à ordre de 150 p. au préjudice de Mabira, 36 ans, musulman 116518, gardien au dépôt des pétroles de la Cie franco-asiatique à Phu-My (Giadinh).

Accident de travail (*L'Écho annamite*, 28 février 1930)

Le 6 courant, vers 13 heures 30, le nommé Van-Thai, 38 ans, chauffeur à la distillerie « Mazet », à Choquan, a été blessé, en tombant d'une hauteur de trois mètres,

pendant qu'il mettait une courroie sur une poulie d'une machine en marche. Il a été hospitalisé pour plaies contuses au menton.

\_\_\_\_\_

# Notre carnet financier (Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1930)

La Société des Distilleries Mazet a divisé en dixièmes ses 2.400 parts de fondateur.

\_\_\_\_

```
AEC 1931, p. 690 : Entreprises locales <sup>1</sup> : Sté des distilleries Mazet d'Indochine :
```

Conseil. — MM. E. Mazet, présid. ; J. Mazet, admin.-dél. ; Ed. Mazet, Mothe <sup>2</sup>, Bertrand <sup>3</sup>, Petithuguenin <sup>4</sup>, Triadou <sup>5</sup>.

\_\_\_\_\_

### AVIS DE DÉCÈS (Le Petit Marseillais, 15 mars 1934)

M<sup>me</sup> Édouard Mazet, née Favre ;

M<sup>||e</sup> Madeleine Mazet;

Mme Francisque Favre;

M<sup>me</sup> Adrien Mazet, ses enfants et petits-enfants ;

M. et Mme Émilien Mazet et leurs enfants ;

M. et M<sup>me</sup> Jean Mazet (de Saïgon);

M. et Mme Gustave Favre et leur fille ;

Le docteur et Mme G. Flechet, leurs enfants et petite-fille ;

Mme Albert. Quantin et ses enfants ;

M. et Mme René Favre et leurs enfants :

M. et Mme Michel Gendre et leurs enfants ;

M. et Mme Henri Baron, leurs enfants et petits-enfants;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils de feue Mme Jean Favette;

M. et Mme Castelle;

Les familles Bompard, Burnier, Ricard;

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

<sup>3</sup> Émilien Bertrand : administrateur délégué des Établissements Hale.

<sup>5</sup> Charles Triadou : président des Établissements Hale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bernard Mothe : né le 29 août 1895 à Nanteuil-en-Vallée (Charente). Fils de Antoine Mothe, percepteur, et de Jeanne Marie Louise Antoinette Seguin. Marié à Marseille, le 16 janvier 1924, avec *Simone* Émilie Mazet, fille d'Adrien (1869-1916). Médecin, administrateur de La Publicité sportive, société éditrice du journal l'*Athlète* et administrateur délégué de la Société du parc des sports de Bordeaux (1923), administrateur de la Société anonyme des Eaux et établissements thermaux de Capvern (Hautes-Pyrénées)(1924), de la Société A.D.F.A. à Bordeaux : matériaux de construction (1925). Administrateur, avec Émilien Mazet, de la Société commerciale Mazet d'Indochine, de la Société hydro-électrique des chutes de la Bigorre (juin 1929)(exécutée par le Crédit commercial de France en 1935) et de La Cloche à Paris : chapeaux pour dames (août 1929). Administrateur de la Société Thermale de Bagnères-de-Bigorre, et, de nouveau avec Émilien Mazet, de l'Union thermale pyrénéenne : fusion de la Société thermale des Pyrénées et de Capvern (1932). Chevalier de la Légion d'honneur : secrétaire général de l'Union des établissements thermaux de France (*JORF*, 14 juillet 1939). Officier en 1951 : secrétaire général du Syndicat national des établissements thermaux de France. Décédé le 13 août 1954.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir encadré.

Le personnel des Établissements A. Mazet et Cie

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Édouard MAZET,

décédée le 14 mars, à l'âge de 57 ans, muni des sacrements de l'Église, leur époux, père, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin. allié, ami et patron regretté, et prient d'assister aux obsèques qui auront lieu aujourd'hui jeudi 15 mars, à 15 h. 45. place Saint-Ferréol, 5.

Le Président et les membres du conseil d'administration de l'Association de Défense Commerciale ont l'honneur d'informer messieurs les sociétaires du décès de leur regretté confrère

M. Édouard MAZET,

membre de la commission de contrôle

Ils les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 15 mars à 15 h. 45, place Saint-Ferréol, 5.

Le président du Cercle des Boulomanes invité les membres du cercle a assister aux obsèques de

M. Édouard MAZET, membre du cercle,

jeudi 15 mars à 15 h.45 place Saint-Ferréol, 5.

Le président et les membres de la Chambre syndicale des négociants en gros en vins spiritueux et liqueurs de Marseille, informent messieurs les syndiqués du décès de leur regretté collègue

M. Édouard MAZET, membre de la Chambre syndicale.

Ils les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi, 15 mars, à 15 h. 45. place Saint-Ferréol, n° 5.

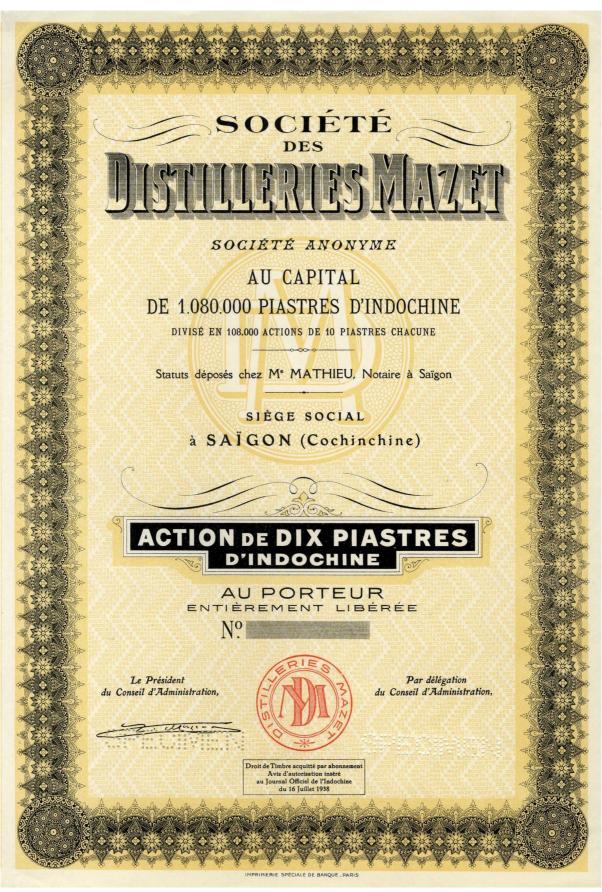
Société des distilleries Mazet Société anonyme au capital de 600.000 piastres Siège social : 20, rue Paul-Blanchy Saïgon (L'Information d'Indochine, économique et financière, 15 juin 1935)

Les actionnaires de la Société des distilleries Mazet sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, 20, rue Paul Blanchy à Saigon le vendredi 28 juin à 17 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre da jour .
 L'administrateur délégué Jean Mazet

AEC 1937:

Mazet d'Indochine (Société des distilleries), 20, r. Paul Blanchy. — Société anon., f. le 31 déc. 1926, 600.000 piastres, — Distill. de rhum et de riz à Choquan. — Conseil : E. Mazet, présid, ; J. Mazet, admin.-dél. ; Ed. Mazet [1877-1934], Mothe, Bertrand, Petithuquenin, Triadou.



### SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES MAZET Société anonyme au capital de 1.080.000 piastres d'Indochine divisé en 108.000 actions de 10 piastres chacune

Statuts déposés chez Me Mathieu, notaire à Saïgon Siège social : Saïgon (Cochinchine)

### ACTION DE DIX PIASTRES D'INDOCHINE AU PORTEUR

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Jean MAZET Par délégation du conseil d'administration (à droite) : —

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 16 juillet 1938

Imprimerie spéciale de banque, Paris

Société des distilleries Mazet Société anonyme au capital de 1.080.000 piastres Siège social : 20, rue Paul-Blanchy Saïgon

AVIS DE CONVOCATION (L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 juin 1939)

AVIS DE DÉCÈS (Le Petit Marseillais. 31 octobre 1939)

M. et M<sup>me</sup> Maurice Loubigniac, née Mazet, et leurs enfants; M. et M<sup>me</sup> Paul Mazet, née Gros, et leurs enfants; le docteur Bernard Mothe et M<sup>me</sup>, née [Simone] Mazet, et leurs enfants; M. et M<sup>me</sup> Albert Gaimard, leurs enfants et petits-enfants; M<sup>me</sup> veuve Willy Hollinger et ses enfants; M<sup>me</sup> Charles Hollinger et son fils; M. et M<sup>me</sup> Émilien Mazet, leurs enfants et petits-enfants; M<sup>me</sup> veuve Édouard Mazet et sa fille; M. Jean Mazet; M<sup>me</sup> Jacques Jessula; M. et M<sup>me</sup> Castelle; M. et M<sup>me</sup> Gabriel Renoux; M<sup>lle</sup> Marie Lambert; les familles Loubigniac, Mothe, Gros et Vidal ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M<sup>me</sup> Adrien MAZET, née HOLLINGER

leur mère, belle-mère, grand-mère. sœur, belle-sœur, alliée et amie, décédée le 28 octobre 1939 à Montolivet, à l'âge de 63 ans, munie des sacrements de l'Église. La levée du corps a eu lieu le 30 octobre, à 9 heures 30, dans la plus stricte intimité.

Décès V<sup>ve</sup> Adrien Mazet (*L'Écho annamite*, 3 novembre 1939)

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Adrien Mazet, née Hollinger, décédée, à Marseille, le 29 octobre 1939.

\_

\_\_\_\_

### SAÏGON L'amiral Decoux reçoit (Le Nouvelliste d'Indochine, 20 octobre 1940)

Au cours de la journée, le chef de la Colonie [Decoux] a reçu : ... M. [Jean] Mazet, président de la commission municipale de Cholon et directeur de Distilleries [éponymes]...

ÉTAT-CIVIL Naissances (*L'Écho annamite*, 21 juillet 1941)

Nous apprenons avec plaisir les naissances de :

Alain, fils de M<sup>me</sup> et M. Noorkhan, des Douanes et Régies de l'Indochine, et petit-fils de M. Noorkhan, des Distilleries Mazet.

Troisième liste de souscription en faveur des Œuvres des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Dalat (*L'Écho annamite*, 7 octobre 1942)

... M. l'administrateur délégué de la Société des Distilleries Mazet\* 500 p....

SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES MAZET Société anonyme fondée. en 1927 (*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943)

Objet : l'exploitation de la distillerie de Binh-yên (Cochinchine), la création et l'exploitation industrielle et commerciale de toutes autres distilleries d'alcool de riz, de mélasses, de canne à sucre et tous autres produits ; la fabrication de tous spiritueux et produits alcoolisés en Extrême-Orient.

Siège social: 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon.

Capital social: 1.080.000 \$, divisé en 108.000 actions de 10 \$.

À l'origine, 600.000 \$, en 60.000 actions de 10 \$ dont 18.000 actions d'apports.

Réduit en mars 1936 à 300.000 \$,

Porté en août 1936 à 672.000 \$, par création de 37.200 actions de 10 \$ par prélèvement sur les réserves,

Puis en 1938 à 1.080.000 \$, par transformation de réserves.

Parts bénéficiaires : 2.400 parts.

Conseil d'administration : MM. Émilien MAZET, PETITHUGUENIN, Jean MAZET, L. JAHAN <sup>6</sup>, F. ANTHOINE <sup>7</sup>, G. LION, Dr M. MAZET, Dr B. MOTHE.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, prélèvement facultatif pour réserve extraordinaire ; sur le disponible : 80 % aux actions 20 % aux parts.

Inscription à la cote : marché local, pas de cours.

### SOCIÉTÉ ANONYME DES DISTILLERIES ANNAMITES DU SUD DE L'INDOCHINE Société anonyme fondée en 1934

Objet : la création ou l'acquisition ou l'amodiation, ou l'absorption par voie d'apport ou autrement, et l'exploitation, en Cochinchine, au Cambodge, et en Annam (provinces de Binh-thuân, de Phan-rang, de Khanh-hoà, de Phu-yên et partie sud de la province de Binh-dinh), de tous établissements industriels de production d'alcool annamite par l'utilisation des procédés indigènes traditionnels ; le commerce des produits de ces établissements industriels pouvant être vendus sur les territoires ci-dessus visés.

Siège social: 117, rue Richaud, Saïgon.

Capital social: 400.000 \$, divisé en 4.000 actions de 100 \$.

À l'origine, 200.000 \$, en 2.000 actions de 100 \$ dont 600 d'apports,

Porté en 1937 à 400.000 \$, par émission au pair de 2.000 actions de 100 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : Société française des distilleries de l'Indochine [SFDIC], Société des distilleries Mazet, MM. J[ean] MAZET, H. BARDOUILLET [SFDIC], J. WEBER <sup>8</sup> [SFDIC], P. WOUSSEN [SFDIC].

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions, sauf prélèvement pour amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire ou report à nouveau.

Inscription à la cote : pas de marché.

SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES MAZET Société anonyme au capital de 1.080.000 \$ 00 Siège social : 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon AVIS DE CONVOCATION

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Antoine Alexandre Marie *Louis* Jahan (Rochefort-sur-Mer, Charente-Inférieure, 17 juin 1896-Cenacet-Saint-Julien, Dordogne, 30 mai 1989): fils d'Albert Jahan, notaire, et de M<sup>me</sup>, née Brouillat. Frère cadet d'Henry Jahan (1887-1980), dirigeant de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1921-1948), président dans les années 1950 des Phosphates de Gafsa et de l'Union industrielle de crédit\*, et d'Albert Jahan (1890-?), ingénieur E.C.P., secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc et administrateur de Radio-Orient, Beyrouth. Marié en 1933 avec Marie-Hélène de Chaunac-Lanzac. Alors sous-directeur à l'Union des mines. Commissaire des comptes de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé, administrateur de la Société marocaine d'approvisionnement, des Moulins du Maghreb (1937), des Ports marocains, de la Société chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes (1950), de la Société générale d'entreprises au Maroc. Y représentant probablement la Banque de Paris et des Pays-Bas

générale d'entreprises au Maroc... Y représentant probablement la Banque de Paris et des Pays-Bas.

<sup>7</sup> François Anthoine (1900-1979) : polytechnicien, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, administrateur de la Compagnie générale des colonies...

<sup>8</sup> Marie Joseph Weber (ca 1898) : ingénieur de la Société française des distilleries de l'Indochine.

### (Le Journal de Saïgon, 13 mai 1946)

Exercices 1944 et 1945.

Quitus à donner aux administrateurs sortants et désignation de nouveaux administrateurs en remplacement.

Pour le conseil d'administration L'administrateur délégué, Jean MAZET.

Rachat par les Distilleries de l'Indochine.

SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES MAZET
Société anonyme au capital de 1.080.000 \$ 00
Siège social : 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon
Registre du Commerce : Saïgon Nº 1.134
AVIS DE CONVOCATION
(Le Journal de Saïgon, 13 mai 1946)

Rachat des dixièmes de part de fondateur.

Augmentation de 8 à 10 du nombre maximum des membres du conseil d'administration ;

Autorisation à donner au conseil d'augmenter le capital jusqu'à \$ I. C. 2.400.000 sur ses seules décisions.

Exercice 1946.

Ratification de la désignation d'un nouvel administrateur.

Le conseil d'administration

Étude de MMe L. & D. MOTAIS DE NARBONNE, avocats à la cour d'appel de Saïgon

AVIS DE PERTE DE TITRE FONCIER (Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 6 novembre 1952)

Il est donné avis que le titre foncier énoncé ci-après a disparu et doit être considéré comme perdu :

— Titre foncier n° 29 de « Cholon-Est », appartenant à la Société des distilleries Mazet.

Le présent avis est inséré, conformément à l'article 365 du décret du 21 juillet 1925, en vue de la délivrance d'un duplicata dudit titre foncier.

Pour première insertion :

MOTAIS DE NARBONNE

(5012)